

Dernières évolutions - Enseignement des langues nationales à l'école obligatoire

29.11.2019

	HarmoS	HarmoS rejeté
BL	<p>Le 24 novembre 2019, le peuple a accepté à 84,82% la liberté de choix du matériel pédagogique pour les enseignants (dans un éventail d'options prédéfinies), marquant ainsi la fin du recours obligatoire au matériel «Passepartout» pour l'apprentissage des langues - comme l'exigeait l'initiative non-formulée «Stopp dem Verheizen von Schüler/-innen: Ausstieg aus dem gescheiterten Passepartout-Fremdsprachenprojekt».</p> <p>Le comité d'initiative a annoncé qu'il renoncerait à son initiative formulée «Passepartout-Lehrmittel Mille feuilles, Clin d'oeil und New World durch gute Schulbücher ersetzen» en cas de victoire du nouveau texte de loi.</p>	<p>Suite à la publication du rapport national sur les compétences en langues et mathématiques, le gouvernement admet - dans sa réponse à une interpellation - être étonné des moins bons résultats en français que les autres cantons du projet «Passepartout» et ne pas en connaître les causes exactes (oct. 2019). Il annonce travailler à la mise en place de mesures appropriées. Une nouvelle interpellation a été déposée (oct. 2019) pour demander plus de précisions sur les facteurs non-scolaires pouvant influencer ces résultats.</p>
BS	<p>Dans sa réponse à une interpellation portant sur les résultats préoccupants des élèves bâlois à l'évaluation nationale des compétences en langues et mathématiques et l'éventuel impact de la première langue étrangère enseignée sur ceux-ci, le gouvernement annonce qu'il n'entend pas repenser l'ordre d'enseignement des langues défini par HarmoS. Il rappelle qu'il est plus difficile pour des germanophones d'apprendre le français que l'anglais, ce qui justifie son enseignement précoce (cf. procès-verbal de la séance du 11 sept.2019, p. 779).</p>	
BE	<p>Suite à la publication d'une évaluation du projet Passepartout (avril 2019) et aux résultats de la votation bâloise sur l'utilisation du matériel pédagogique lié à ce projet, une interpellation (nov. 2019) interroge le gouvernement sur sa lecture des résultats et la pertinence de poursuivre l'aventure. En parallèle, une motion urgente (nov. 2019) exige de quitter le projet et de proposer un choix de matériel pédagogique alternatif aux enseignants. L'association professionnelle Formation Berne met en garde contre un changement radical de système mais appelle à des améliorations de la méthode actuelle et soutient une liberté de choix du matériel dans un éventail pédagogique prédéfini. Christine Häsler, cheffe du département de l'Education, a annoncé qu'un groupe de travail allait se pencher sur la question.</p>	
FR	<p>Une question (nov. 2019) interroge le gouvernement sur le rôle des langues et leur réalité statistique dans la répartition des places d'apprentissage de l'Etat de Fribourg.</p>	
GR	<p>Donnant suite à une question sur la possibilité de renoncer à l'enseignement des langues étrangères pour certains élèves - pas souhaitable aux yeux de l'exécutif, l'UDC a déposé un mandat (août 2019) demandant l'élaboration de solutions de dispense. Le gouvernement rappelle que le système autorise des dispenses ciblées sur décision des inspecteurs. Il propose (oct. 2019) d'analyser la pertinence d'une délégation de cette autorité aux directions des écoles lors de la prochaine révision partielle de la loi sur l'éducation.</p>	
JU	<p>Dans une question (juin 2019), un député s'inquiète de voir les élèves se détourner de la maturité bilingue proposée à Laufon et dépendante de Bâle Campagne suite à l'augmentation des exigences de passage instituées par ce canton et l'impossibilité pour eux de revenir à un cursus normal à Porrentruy en cas d'échec. Le gouvernement tempore en rappelant que si les compétences en allemand sont les raisons de l'échec, l'intégration à la filière de Porrentruy est possible (août 2019). La question a été liquidée (oct. 2019).</p>	

NE	<p>Une interpellation s'intéresse aux critères d'admission pour les classes PRIMA dans un contexte d'offre insuffisante (nov. 2019).</p> <p>Un postulat (nov. 2019) entend améliorer l'enseignement bilingue dans le canton grâce à une augmentation des exigences de la HEP concernant les compétences linguistiques de ses étudiants (stage linguistique d'une année dont au moins 6 mois en langue allemande). Le Conseil d'Etat estime que les mesures en place sont suffisantes et souligne le risque de voir les candidats rejoindre les HEP de cantons voisins.</p>
SZ	<p>En 2015, le parlement a adopté une motion, malgré l'avis négatif du gouvernement, demandant une modification de la loi en faveur de classes bilingues. Après trois ans du projet-pilote «SekPro», le conseil de l'éducation propose de renoncer à poursuivre l'expérience (fév. 2019). Les présidents des communes scolaires se sont prononcés contre cette position.</p> <p>Le gouvernement soumet au parlement la modification de loi souhaitée par la motion de 2015 tout en recommandant son rejet (août 2019). En s'appuyant sur l'évaluation du conseil de l'éducation, il estime qu'il n'y a pas de réelle demande pour une telle formation bilingue (sept. 2019). L'objet sera à l'ordre du jour de la session du parlement le 18 décembre 2019.</p>
SO	<p>Un mandat demande la mise en place de mesures supplémentaires pour améliorer les compétences en français des élèves du canton, mettant l'accent sur les échanges linguistiques (juin 2019). Il est doublé du mandat «Stärkung und Förderung des Sprachenaustausches im Brückenkanton Solothurn». Le gouvernement recommande au parlement d'adopter les deux interventions (réponse mandat compétences ; réponse mandat échanges – nov. 2019).</p>
TI	<p>Une motion (mai 2017) propose d'avancer et de renforcer l'enseignement de l'allemand à l'école obligatoire. L'exécutif, bien qu'il reconnaisse l'importance de l'allemand, favorise le maintien du compromis actuel (sept. 2017). Une pétition a été déposée pour encourager le parlement à accepter la motion (déc. 2018). Une initiative parlementaire (janv. 2019) va dans le même sens et entend ancrer l'allemand comme première langue étrangère dans la loi sur l'école. Dans sa réponse (oct. 2019), le gouvernement réaffirme son argumentaire en faveur du modèle actuel (français prioritaire).</p> <p>Une initiative parlementaire déposée en 2018 propose d'introduire l'enseignement facultatif du dialecte à l'école obligatoire. Le gouvernement invite à rejeter l'initiative au motif de l'importante charge scolaire pour les enfants et en l'absence d'une méthode d'enseignement accessible pour les jeunes. Il rappelle que la ville de Lugano a voté l'instauration de cours de dialecte et invite à attendre l'évaluation de cette expérience locale (oct. 2019).</p>
VD	<p>Deux interpellations (19 INT 285 et 19 INT 291) interrogent l'exécutif sur la situation et les mesures envisageables pour améliorer la mobilité des élèves et les échanges linguistiques (janv. 2019). Dans ses réponses (nov. 2019 - réponse 19 INT 285 / réponse 19 INT 291), le Conseil d'Etat souligne sa volonté de promouvoir les échanges et détaille les mesures actuelles et celles envisagées pour le futur.</p>
ZH	<p>Un postulat (août 2019) interroge sur les conditions nécessaires au soutien d'un séjour linguistique (1 à 6 mois) pour chaque élève dès la 4^{ème} Gymnase. Le gouvernement propose de l'adopter (oct. 2019). L'objet est à l'ordre du jour de la séance du 2 décembre 2019.</p> <p>Un postulat demande au gouvernement de présenter les options envisageables en vue de faciliter l'accès aux certificats de langue internationaux dans tous les gymnases cantonaux (août 2019). L'exécutif propose d'adopter le postulat qui sera à l'ordre du parlement le 2 décembre 2019.</p> <p>Le postulat déposé au conseil communal de la ville de Zurich qui demandait la mise à disposition d'une information centralisée sur l'offre de formation liée au romanche (notamment petite école, crèche). L'exécutif recommande son rejet (oct. 2019).</p>